

ORDRE DU JOUR DU 16 JANVIER 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2011
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Vœux des fêtes
 - MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2011-77
 - Popote de St-Luc-de-Vincennes – demande de support financier
 - MDDEP – Programme de redevances matières résiduelles
 - Municipalité de Saint-Maurice – Citerne du service d'incendie
 - Fabrique St-Luc – Prix de location du garage
 - Bulletin des Chenaux – Publicité pour Défi Mauricie
6. Dépôt du certificat global de crédits pour 2012
7. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2011
8. Résolution pour la nomination du maire suppléant
9. Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats
10. Résolution pour autoriser le versement de la quote-part au comité de la bibliothèque
11. Questions diverses
12. Période de questions
13. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 16 janvier 2012 à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault

Est absent : Messieurs Marc Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. **Ordre du jour**

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 11, comme suit :

- a. Résolution concernant le paiement de factures
- b. Dépôt du Bilan de la mise en œuvre du plan d'action
- c. Défi Mauricie
- d. Demande pour l'implantation d'un centre de formation en conduite d'engins de chantier

3. Résolution 2012-01-01

Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2011

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de décembre 2011, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2012-01-02

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (liste sélective venant de l'historique des chèques) au cours du mois de décembre 2011, datée du 12 janvier 2012, du numéro 210703 au numéro 210719 incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de 20 774.61\$ et approuve aussi les comptes fournisseurs à payer pour le mois de

décembre 2011, selon le journal des achats en lot daté du 12 janvier 2012, pour un montant de 19 778.12 \$;

- Et approuve aussi les comptes fournisseurs à payer pour le mois de janvier 2012, selon la liste *analyse comptes fournisseurs* datée du 13 janvier 2012, pour un montant de 16 301.09 \$, comptes à payer que nous devons acquitter avant le 31 janvier;
- la liste des chèques émis (rapport des salaires nets) au cours du mois de décembre 2011, datée du 10 janvier 2012, pour les salaires versés du numéro # 502196 au numéro # 502214; pour un montant total de 6 274.40 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture de la correspondance

a. Vœux des fêtes

Plusieurs compagnies, fournisseurs et municipalités nous ont transmis des vœux à l'occasion de la période des fêtes.

b. MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2011-77

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont adoptés à la session du 21 décembre 2011, le règlement 2011-77, prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2012 et de leur paiement par les municipalités membres.

c. Popote de St-Luc-de-Vincennes – demande de support financier

Madame Huguette M. Dubois, responsable de la Popote pour notre municipalité, nous demande un support financier pour la continuité du service; pour le bénéfice des personnes de notre municipalité qui sont dans le besoin. La directrice générale mentionne au conseil, qu'en février 2011 nous avons accordés la somme de 300.00 \$ pour ce service.

Résolution 2012-01-03

Résolution concernant une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le groupe de bénévoles de la Popote, souhaite maintenir ce service important, pour les personnes de notre municipalité qui l'utilisent;

CONSIDÉRANT QUE ce service est accessible, aux personnes âgées, aux personnes malade ou en convalescence et aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QU'une demande de support financier a été adressée au conseil municipal;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser la somme de 300.00\$ comme aide financière pour le maintien de ce service dans notre municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. MDDEP – Programme de redevances matières résiduelles

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous informe que la municipalité recevra un montant de 4 182.48 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le ministère mentionne que les subventions redistribuées correspondent à 85% des redevances régulières et à 33 % des redevances spéciales, pendant la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011. Les redevances régulières sont redistribuées de la manière suivante : soit à 40 % au prorata de la population et à 60 % selon la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles.

e. Municipalité de Saint-Maurice – Citerne du service d'incendie

La directrice générale de la municipalité de Saint-Maurice, nous a adressé un courriel le 20 décembre dernier, pour nous informer que le camion citerne du service d'incendie a été enlevé de la route. Pour une période indéterminée, la Ville de Trois-Rivières, par le biais du poste de Saint-Louis-de-France, a acceptée de couvrir le territoire desservi par Saint-Maurice. Donc, lorsqu'il y a un feu de bâtiment ou une alarme incendie, le camion citerne de Trois-Rivières est demandé. Le conseil municipal de Saint-Maurice se penchera sur ce dossier en janvier 2012. Le conseil pose diverses questions sur les protocoles d'interventions, monsieur le maire aimerait que ce soit la municipalité de Saint-Narcisse, qui nous desserve en premier vue la proximité; il contactera donc la municipalité de Saint-Maurice pour évaluer cette possibilité.

f. Fabrique St-Luc – Prix de location du garage

La Fabrique de St-Luc nous transmet la résolution adoptée pour augmenter le prix de location du garage, que la municipalité utilise depuis de nombreuses années; l'augmentation est à compter de janvier 2012 et le prix sera de 1,000.00\$ par année. Le conseil municipal accuse réception de ce changement de tarif et autorise la directrice générale à émettre le paiement de cette location.

g. Bulletin des Chenaux – Publicité pour Défi Mauricie

Résolution 2012-01-04

Résolution concernant une demande de publicité Bulletin des Chenaux

CONSIDÉRANT QUE Défi Mauricie organise sur notre territoire la sixième édition, les 4 et 5 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans son édition du mois de janvier, le Bulletin des Chenaux fera la promotion de cet événement haut en couleur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inviter la population à participer à cet événement;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibault, appuyée de Jacques Lefebvre, il est résolu que la Municipalité achète une publicité tel qu'offert soit 1/16 de page en noir et blanc au montant de 89.00 \$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. Dépôt du certificat global de crédits pour 2012

En vertu de l'article 4.1 du *Règlement 2007-359 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, je, soussignée, Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, atteste que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a adopté, le 19 décembre 2011, le budget 2012 accordant les crédits aux activités municipales pour acquitter les charges, comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Charges

Administration générale	190 351 \$
Sécurité publique	62 967
Transport	176 822
Hygiène du milieu	127 782
Aménagement, urbanisme et développement	12 490
Loisirs et culture incluant édifice	70 348
Frais de financement	<u>1 946</u>
Total des charges	642 706 \$

**Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation
À des fins fiscales** (94 771 \$)

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations	50 524 \$
Remboursement de la dette à long terme	(4 753)
Affectation aux activités d'investissement	(8 000)
Affectations excédent de fonctionnement non affecté	57 000

**Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice
À des fins fiscales** 0 \$

Directrice générale & secrétaire-trésorière.

7. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2011

La directrice générale dépose une partie des écritures du journal général au 31 décembre 2011, compte tenue que les écritures de fin d'année ne sont pas encore rédigées.

8. Résolution 2012-01-05

Résolution pour la nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil nomme un membre du conseil comme maire suppléant dans le cas où le maire, Jean-Claude Milot, serait dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche;

CONSIDÉRANT QUE Nicole Grenon, conseillère au siège numéro 4 a été nommée pour l'année 2011;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Françoise Asselin conseillère au siège numéro 5 à titre de maire suppléant pour l'année 2012.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2012-01-06

Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats

CONSIDÉRANT QU'en début d'année financière, le conseil doit renouveler les cotisations annuelles et autoriser le paiement de certaines quotes-parts;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le renouvellement des cotisations ainsi que le paiement des quotes-parts, comme suit :

ADMQ	646.90 \$
CRSBP – Mauricie-Bois-Francs	3 397.58
Féd. Québécoise des municipalités	707.43
Municipalité de Saint-Maurice	4 119.75
PG Govern inc.	4 038.64
Québec Municipal	180.60
CTA de Fran-Che-Mont	1 292.00
Transport R. Brouillette inc./ contrat	9 964.78
Xerox / vers, mensuel	171.29

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2012-01-07

Résolution pour autoriser le versement de la quote-part au comité de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil vote des crédits pour le fonctionnement de la bibliothèque municipal permettant aux bénévoles de la bibliothèque d'acheter des volumes, revues et organiser des activités pour promouvoir la lecture;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le versement d'un montant de 1 300 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Questions diverses

a. Résolution 2012-01-08

Résolution concernant le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise la directrice générale à payer les comptes suivants :

Municipalité de Saint-Maurice	4,119.75 \$
Petite Caisse	43.51 \$
Popote Roulante St-Luc-de-Vincennes	300.00 \$
Fabrique Saint-Luc-de-Vincennes	1,000.00 \$
Comité de Bibliothèque St-Luc-de-Vincennes	1,300.00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **Dépôt du Bilan de la mise en œuvre du plan d'action**

Madame Françoise Asselin dépose à l'attention du conseil municipal, le tableau Bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2008-2011; pour la Politique Familiale. Elle informe le conseil municipal, des prochaines étapes à franchir, pour la mise à jour de ladite Politique familiale.

c. **Défi Mauricie**

Monsieur le maire sollicite la participation des élus municipaux pour la fin de semaine de Défi Mauricie, qui se tiendra du 4 au 6 février prochain. Il mentionne que sans les bénévoles, il serait impensable de tenir une telle activité.

d. **Demande pour l'implantation d'un centre de formation en conduite d'engins de chantier**

Madame Stéphanie Chartier, présidente et directrice générale de l'École du Routier G.C. Inc., a déposé au bureau de la municipalité, un document expliquant son projet de centre de formation et demande l'autorisation de la municipalité; avant de faire l'acquisition de l'immeuble situé au 3500 rang Saint-Joseph Ouest. L'analyse de ce dossier et de l'emplacement visé par la demande, nous démontre que le projet est incompatible aux usages actuels et ce, en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur. La visite des propriétés à proximité, autant dans le rang Saint-Joseph Ouest que dans le rang Saint-Alexis de l'autre côté de la rivière Champlain, nous a permis de constater que le projet pourrait avoir des impacts significatifs sur les propriétés adjacentes actuellement en place. Ainsi, nous informerons madame Chartier, que son projet est non recevable en regard de la réglementation et qu'il n'y a pas lieu de modifier ladite réglementation.

12. Période de questions

Monsieur Pronovost demande si ça prend un permis pour faire du déneigement ? Monsieur le maire lui répond que la municipalité n'émet pas de permis d'affaires.

13. Résolution 2012-01-09

Clôture de la séance

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 30.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trésorière